



## Modèle éducatif de la Comunidad Valenciana

Le schéma présenté postérieurement représente le système éducatif espagnol, régi par l'actuelle loi 1/1990 du 3 octobre (B.O.E., Bulletin Officiel de l'État espagnol, du 4 octobre 1990), L.O.G.S.E. (Loi générale d'organisation du système éducatif), applicable à toutes les communautés autonomes.

Les différences rencontrées entre les différentes communautés autonomes sont: la quantité de temps destiné aux contenus minimum définis par la loi en fonction de l'existence ou non d'une langue officielle dans la communauté autonome, des matières optionnelles durant la dernière année du second cycle d'éducation secondaire et la quantité d'offre éducative comprise dans la Formación Profesional Específica (formation professionnelle spécifique).

## Études Universitaires

- *Universités de la Province d'Alicante*

a - Universidad de Alicante

Carretera de San Vicente Del Raspeig s/n. Tél: 96 590 34 00 [www.ua.es](http://www.ua.es)

b - Universidad de Elche

Avenida de la Universidad s/n. Tél: 96 665 86 10 [www.umh.es](http://www.umh.es)

- *Universidad Nacional de Educación a Distancia*

L'université nationale d'éducation à distance (UNED) permet l'accès à la formation universitaire sans besoin de se rendre régulièrement en classe.

ELCHE

C/ Candilix, s/n. Tél: 966 61 00 00

[info@elx.uned.es](mailto:info@elx.uned.es) [www.uned.es/ca-elche](http://www.uned.es/ca-elche)

DENIA-JAVEA

C/ En Forn, s/n. Javea Tél: 966 46 25 06

[info@denia.uned.es](mailto:info@denia.uned.es) [www.uneddenia.org](http://www.uneddenia.org)

## Programmes de formation pour personnes âgées

a) Aulas Universitarias de la Experiencia (AUNEX). Universidad Miguel Hernández

L'objectif de ce centre est d'être un point de rencontre où les personnes âgées peuvent partager une expérience culturelle en participant à différentes matières. Les destinataires sont les personnes de plus de 55 ans.

Siège de Elche

Centro de Gestión de Campus-Edificio Altábix

Avenida de la Universidad s/n Tél: 96 665 87 74

b) Universidad Permanente. Universidad de Alicante.

L'objectif de la Universidad Permanente est d'être un point de rencontre entre les personnes voulant approfondir leurs connaissances socioculturelles. Les destinataires sont les personnes de plus de 50 ans.

Campus de San Vicente. Alicante

Aulario III, Módulos 1, 5, 6 et 7 Tél: 96 590 94 54

[Universidad.permanente@ua.es](mailto:Universidad.permanente@ua.es)

Certains cours et activités de la Universidad Permanente ont également lieu à la Sede Ciudad Alicante.

C/ Ramón y Cajal, 4. Alicante Tél: 96 514 53 33

[seu.alacant@ua.es](mailto:seu.alacant@ua.es)

## École Officielle des langues (Escuela Oficial de Idiomas)

L'École Officielle des langues est un centre d'enseignement spécialisé, disposant d'un réseau sur tout le territoire espagnol. On y enseigne actuellement onze langues dont l'espagnol. L'enseignement peut être réalisé à travers différentes modalités: officiel, libre, à distance, cours monographiques et cours d'été.

*La Escuela Oficial de Idiomas de Alicante*

C/ Marqués de Molins, 56-58 Tél: 96 514 41 43 / 96 514 36 12

[www.eoi-alicante.com](http://www.eoi-alicante.com)

## Homologations et équivalences d'études

Pour venir étudier en Espagne, en plus du visa correspondant, si le cours est d'une durée supérieure à six mois, l'étudiant

devra demander une autorisation de séjour. Celle-ci pourra être obtenue auprès de la Oficina de Extranjeros (bureau d'assistance aux étrangers), Jefatura Superior de Policía (direction supérieure de la police) ou du commissariat de police de la ville où vous vous trouvez.

L'homologation des études étrangères suppose la déclaration d'équivalence de celles-ci avec les études espagnoles, afin de continuer les études dans un centre éducatif espagnol.

### **Organismes Compétents**

La sous-direction générale des diplômes, équivalences et homologations (Subdirección General de Títulos, Convalidaciones y Homologaciones), dépendant du secrétariat général technique

du département et attachée au Ministère de l'Éducation, Culture et Sport, pourra vous informer sur: - L'homologation des diplômes étrangers d'éducation supérieure vis à vis des diplômes universitaires et académiques espagnols.

- L'équivalence partielle des études universitaires.

- L'homologation et équivalence des études des systèmes éducatifs étrangers vis à vis de leurs équivalents espagnols d'éducation non universitaire.

- La reconnaissance des diplômes réglementés par les directives de l'Union Européenne à effets professionnels.

- Les modèles de demande.

- Les taxes.

*Ministère de l'Éducation et des Sciences: Centre d'Information et d'Assistance au Citoyen (Section d'Information Éducative)*

C/ Alcalá, 36. - 28071 Madrid

Tél: 902 21 85 00 / Fax: 91 701 86 48 / 91 701 86 00

Servicio Territorial de Cultura, Educación y Ciencias en Alicante [Service Territorial de Culture, Éducation et Science d'Alicante]

C/ Carratalá, 47. Tél: 96 593 40 00

**Avertissement légal:** l'information contenue dans ce guide a un caractère simplement informatif, sans que cela n'engendre des droits, attentes ni responsabilités d'aucune sorte vis à vis de la Diputación de Alicante.